

**Urgent et Confidentiel: Aide judiciaire temporaire**

Mardi 30 Juin 2009 15h44mn 41s

De: "Nkwebe Richard" [redacted] <>

À:

Cc:

Dcsion on the Def Urgent application for lifting the seizure dated 29 dec 2008 and rqst for coop 31 dec 2008.pdf (282 ko),
Extrait-Décision du greffe sur l'aide légale provisoire 29 juin 2009.pdf (73 ko)

Cher Mr Esteban,

Lors de l'audience de ce 29 Juin 2009 en la cause : Procureur c/ J.P.Bemba, Le Greffe, représenté par Mr Dubuisson, a proposé à la Chambre de résoudre temporairement les questions financières auxquelles est butée la Défense en nous accordant l'aide judiciaire temporaire, en attendant que soit rendu disponible le compte autorisé par la Chambre quant à ce (voir en annexe l'extrait de la transcription confidentielle ICC-01/05-01/08-T-13-ENG RT du 29 Juin 2009 à la page 58 à 59 ainsi que la décision de la Chambre du 31 décembre 2008).

Mr Bemba souhaite dans le cadre de ce règlement, que vos services prennent contact avec lui-même pour obtenir le décompte des sommes réellement du, en rapport avec les factures qu'il détient.

NKWEBE LIRISS
Avocat près la Cour d'Appel
de Kinshasa/Gombe

